

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

(367) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 20'400'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et la correction routière au lieu-dit "La Chaudanne", ainsi que pour la réhabilitation et la correction du virage au lieu-dit "Les Rez" sur la commune de Rossinière (RC 702a)

La commission nommée pour étudier l'objet cité en titre s'est réunie le 7 février 2011 à la Salle des Conférences P 001 à Lausanne. Elle était composée de Messieurs les députés Albert Chapalay, Laurent Chappuis, Jean-Marc Chollet, Philippe Ducommun, Julien Glardon, Jean Guignard, Daniel Mange, Philippe Randin, Michel Rau, Michel Renaud (en remplacement de Valérie Schwaar).

Philippe Cornamusaz, premier membre désigné, confirmé en début de séance président rapporteur.

Monsieur le Conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département était accompagné de M. Dominique Blanc, chef de service des routes, de M. Salvator Nania, chef de projet, et de M. Igor Santucci, secrétaire général adjoint du Grand Conseil qui a pris, avec diligence, les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Monsieur Cornamusaz ouvre la séance en saluant les membres de la commission ainsi que les représentants de l'Etat et les remercie de leur présence.

Monsieur Marthaler souligne que le projet est déjà fort ancien, car il date d'avant son entrée en fonction au Conseil d'Etat. Il relève avec satisfaction que le propriétaire de la route cantonale concernée par les aménagements, soit le Canton, et celui du train Montreux-Oberland bernois (MOB) sont parvenus à s'entendre, permettant de planifier les travaux tout en restant dans une enveloppe financière raisonnable.

Monsieur le Conseiller d'Etat souligne que, pratiquement, l'ensemble du tronçon routier de Bulle à Château-d'Oex a été modernisé au cours de ces dernières années et qu'il ne reste plus que ce maillon faible aux lieux-dits "La Chaudanne" et "Les Rez". L'important était de lancer les procédures d'appels d'offres. De même, les relevés géométriques sont déjà entamés. Il n'y a donc pas de perte de temps.

Concernant le virage au lieu-dit "Les Rez", la largeur des voies de circulation est étroite, le rocher saillant accentuant encore cette problématique. Il n'est pas rare que des pneus de véhicules se croisant à cet endroit éclatent. La route sera élargie à l'amont et un mur de soutènement construit à l'aval, sur lequel une glissière de sécurité sera posée. La correction routière au lieu-dit "La Chaudanne" est rendue nécessaire par une largeur de chaussée inadéquate les travaux programmés permettront d'abattre du rocher en amont, de construire un pont de 190m par dessus le MOB en bénéficiant du dénivelé naturel de la route par rapport aux voies ferrées, de démolir l'actuelle gare du MOB, de faciliter le croisement des véhicules lourds devant le café de "La Chaudanne", de prolonger le trottoir existant jusqu'à la future halte du MOB (station de "La Chaudanne") et de créer un parking pour le restaurant, ainsi qu'un parking d'échanges. L'ancienne route sera désaffectée et restituée à la nature. Au fil des études, les diverses variantes qui ont été examinées au cours du temps étaient celles (a) de la construction d'un nouveau pont au-dessus de la Sarine, devisés à 5,9 millions de francs, hors taxes (date de référence du devis : 1990), (b) de l'élargissement de la route actuelle tout en maintenant le passage à niveau et, enfin, (c) de la réalisation d'ouvrages dénivelés avec des sous-variantes. La première variante a été abandonnée en raison des ses impacts environnementaux suite à une décision de l'époque de la commission cantonale de protection de la nature.

A l'époque, la commune de Château-d'Oex s'opposait à la construction du pont (variante a), car la route passait avec ce projet au nord, avec une charge pour la commune de Rossinière et des difficultés prévisibles pour assurer le déneigement du tronçon. Il faut aussi relever que la variante (c) retenue permet un gain de temps de 75 minutes par jour en faveur de la circulation routière en raison de la suppression des barrières abaissées au passage à niveau. La suppression des "stop and go" dans le trafic signifie qu'il n'y a plus besoin d'arrêter des véhicules derrière une barrière, qui plus est avec les moteurs allumés.

Le MOB va également améliorer la géométrie de son tracé pour augmenter sa vitesse commerciale. Ces travaux seront financés par la suite avec une autre demande de crédit.

La correction du virage au lieu-dit "Les Rez" devrait être terminée fin 2011 déjà. Le chantier au lieu-dit "La Chaudanne" prendra fin en 2013. Un feu de signalisation est prévu au niveau de "Les Rez", et un autre à "La Chaudanne". Ces feux de signalisation seront intelligents et garantiront une coordination avec le passage à niveau. La distance entre les feux sera d'environ 520 mètres à "La Chaudanne" et d'environ 350 mètres aux "Rez". Le Service des routes entend éviter de modifier continuellement leur emplacement. Les feux de signalisation seront nécessaires pendant les 3 ans de travaux à "La Chaudanne", excepté durant la saison touristique hivernale où la route sera entièrement libérée et circulaire sur les 2 voies.

Dans le cadre de la RPT, le canton perçoit pour ses routes principales et les mesures autres que techniques 35,8 millions par année, pour s'occuper de son réseau routier dans son ensemble, la dernière exception a été la route principale H144. Désormais, il faut trouver les fonds nécessaires sur une base forfaitaire.

Discussion de la commission:

Un député constate que le trafic journalier moyen sur la RC 702 est d'environ 4'500 véhicules/jour, dont 260 poids lourds, avec des pointes qui peuvent monter à 6'500 véhicules/jour les fins de semaines. Qu'en est-il du minimum de 10'000 véhicules/jour mis en avant par le Conseil d'Etat pour justifier des

investissements routiers, à l'image du contournement de certaines communes ?

Monsieur Marthaler répond que le présent projet ne peut pas être assimilé à la problématique de nouvelle route cantonale de contournement d'une localité. Il s'agit ici bien plutôt de terminer une route de bout en bout et de finir le travail entrepris. La règle des 10'000 véhicules/jour n'est d'ailleurs pas absolue, et l'appréciation doit être faite en fonction des circonstances, par exemple des entrées et sorties d'autoroutes. Les charges de trafic sont certes plus modestes pour la RC 702, mais le goulet d'étranglement au niveau des lieux-dits "La Chaudanne" et "Les Rez" doit être résolu, ce d'autant que le canton de Fribourg a investi des dizaines de millions de francs en aval. Des comptages effectués en 2010 vont être publiés ce printemps.

Un député constate que beaucoup d'étudiants utilisent le MOB et demande ce qui est prévu pour les usagers de cette ligne en termes de halte.

On lui répond qu'une nouvelle halte sera implantée à l'issue des travaux. Dans l'intervalle, un container fera office de station d'arrêt.

On nous indique également que la route du Revers, qui longe la Sarine sur sa rive gauche, constitue la piste cyclable.

La commission constate avec grande satisfaction que les études pilotées par le Service des routes ont permis la mise en soumission des travaux à réaliser et que l'EMPD a été élaboré en fonction des chiffres résultant des soumissions rentrées. Elle félicite l'administration pour cette méthode de travail et souligne l'importance de travailler ainsi, lorsque cela est possible. Monsieur Marthaler souligne que cette méthode n'a de sens que si les financements sont ensuite libérés au bon moment. Le projet est prêt à démarrer, c'est pourquoi le Conseil d'Etat vient avec des prix définitifs, voulant éviter à tout prix des demandes de crédits complémentaires. Lorsque les adjudications sont faites, la seule réserve admise est liée à l'octroi des crédits par le Grand Conseil.

Un député demande au Service des routes de veiller à bien expliquer aux habitants de la région l'ampleur des travaux et leur planification.

Monsieur Marthaler indique que normalement une commission dite des "partenaires" a été mise en place et qu'une rencontre avec notamment les communes, le préfet, l'ASTAG et les députés du sous-arrondissement est fixée le 24 mars prochain pour fournir des renseignements sur les travaux à venir. Tous les partenaires ont été approchés afin de définir les périodes de travaux les plus appropriées.

Un député précise que deux ponts devront être refaits sur la ligne du MOB en 2011. Ces travaux nécessiteront des transbordements par voie de bus. Ces périodes pourraient être mises à profit du chantier de "La Chaudanne".

Les députés demandent des précisions concernant la réserve de 2'050'000 francs qui inquiète certains membres de la commission.

On nous répond qu'elle se compose d'une réserve sur honoraires de 15% sur les contrats déjà passés, de 25% sur les estimations des contrats prévus, de 10% sur les travaux déjà soumissionnés et de 25% sur les estimations de travaux encore à soumissionner. On nous précise également que ces réserves ne sont pas laissées à libre discrétion de la direction des travaux. Le Conseil d'Etat veille à les libérer

seulement dans des cas justifiés.

Un député demande si l'évitement du lieu-dit "Les Moulins" ne constitue pas le dernier maillon manquant sur ce tronçon. Un autre député signale qu'il y a encore trois tronçons qui nécessiteront des aménagements, à savoir le virage de Flendruz, le contournement des Moulins et le passage à niveau des Borsalets. Ce dernier, à son avis, devrait constituer la prochaine étape de correction routière. Il y aura encore des travaux à réaliser, mais la région peut vivre sans ceux-ci dans l'immédiat.

Vote de la commission:

Art. 1 : approuvé à l'unanimité

Art. 2 : approuvé à l'unanimité

Art.3 : Le décret de CHF 20'400'000.- est une dépense liée.

Les membres de la commission acceptent à l'unanimité et recommandent au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret précité.

Trey, le 11 février 2011.

Le rapporteur :
(Signé) *Pilippe Cornamusaz*